

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****26033100***

le,

Déposé / Reçu le**27 FEV. 2026****au greffe du tribunal de l'entreprise
Bruxelles****N° d'entreprise : 0420 594 572****Nom****(en entier) : MARLINK****(en abrégé) :****Forme légale : société anonyme****Adresse complète du siège : Avenue Louise 54 boîte 3, 1050 Ixelles****Objet de l'acte : Démission et nomination d'un administrateur délégué****A. Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises le 18 novembre 2025:****"L'actionnaire unique adopte les résolutions suivantes :****Première résolution****L'actionnaire unique prend connaissance de la démission de Monsieur Hervé Nays de son mandat d'administrateur, et ce avec effet au 7 novembre 2025.****Une copie de sa lettre de démission est annexée aux présentes résolutions.****Deuxième résolution****L'actionnaire unique décide de nommer Madame Nathalie Sénéchault en qualité d'administrateur, et ce avec effet immédiat.****Le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Sénéchault expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2026 qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2025.****L'actionnaire unique décide en outre que le mandat de l'administrateur susvisé sera exercé à titre gratuit.****Conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et des associations, Madame Nathalie Sénéchault a fait élection de domicile au siège de la Société pour toutes les questions qui concernent l'exercice de son mandat.****Troisième résolution****L'actionnaire unique décide d'accorder une procuration spéciale à Tom Vantroyen, Thijs Herremans, Olivier Cuti, Robbe Van Mieghem, Hugo Gigounon et à tout autre avocat du cabinet ALTIUS SRL, Avenue du Port 86C, boîte 414, 1000 Bruxelles. Chacune des personnes précitées est autorisée à agir individuellement, avec possibilité de substitution, afin de représenter la Société en ce qui concerne l'accomplissement des formalités auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, en ce compris la signature et le dépôt des formulaires de publication requis, nécessaires à la publication des résolutions précitées dans les Annexes au Moniteur belge et à la modification de l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises."**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

B. Extrait des résolutions écrites et unanimes des administrateurs prises le 18 novembre 2025:

"Les administrateurs prennent les décisions suivantes à l'unanimité :

Première décision

Les administrateurs prennent connaissance de la démission de Monsieur Hervé Nays en tant qu'administrateur délégué (et administrateur) de la Société et ce, avec effet au 7 novembre 2025.

Deuxième décision

Les administrateurs décident de nommer Madame Nathalie Sénéchault en qualité d'administrateur délégué de la Société et ce, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Troisième décision

Les administrateurs décident de donner la procuration spéciale suivante à Tom Vantroyen, Thijs Herremans, Olivier Cuti, Robbe Van Mieghem, Hugo Gigounon et tout autre avocat, employé ou associé du cabinet ALTIUS SRL, Avenue du Port 86C, B.414, 1000 Bruxelles. Chacune des personnes susmentionnées est autorisée, agissant individuellement et avec possibilité de substitution, à remplir au nom et pour le compte de la Société toutes les obligations de dépôt et de publication légalement requises en vertu des décisions susmentionnées. Plus particulièrement, et sans être limité à cet égard, chacun des mandataires est autorisé à signer tous les formulaires de publication et à les déposer au greffe compétent. ".

Pour extrait analytique,
Hugo Gigounon
Mandataire